COMMUNE DE SAULXURES

Extrait du registre des délibérations Séance du 6 Décembre 2016

L'an 2016 et le 6 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUPUY Jean-Pierre Maire

<u>Présents</u>: M. DUPUY Jean-Pierre, Maire, Mmes: CREVISY Anne-Françoise, SMANIOTTO Annie, MM: BAUDHOIN Olivier, BRUNOT Hervé, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, MARIET Sylvain, SCHERTENLEIB David Excusé(s): Mme CHANNAUX Rose-Marie

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 10

Présents: 9

<u>Date de la convocation</u> : 01/12/2016 <u>Date d'affichage</u> : 08/12/2016

A été nommée secrétaire : M. BAUDHOIN Olivier

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2016-49 - TAXE D'AMÉNAGEMENT : ERREUR DE CALCUL DURANT LA PERIODE DE 2012 A 2016

2016-50 - TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE : EMPLACEMENT DE CAVE URNE

2016-51 - CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ET ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ

2016-52 - CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE "SOLIDARITÉ"

2016-53 - MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA MAISON CENTRALE DE CLAIRVAUX

2016-54 - AFMTÉLÉTHON : DEMANDE DE SUBVENTION

2016-55 - PROJET DE VENTE DE PARCELLES BOISÉES SUR LE TERRITOIRE DE SAULXURES

2016-56 - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2017

Réf : 2016-49 - TAXE D'AMÉNAGEMENT : ERREUR DE CALCUL DURANT LA PERIODE DE 2012 A 2016 Le Maire informe l'assemblée.

- que durant la période 2012 à 2016, la Direction Départementale des Territoires (DDT) a fait des erreurs de calculs de la taxe d'aménagement et a effectué le 25 novembre 2016 des propositions de rectifications contradictoire des éléments de calcul des taxes d'urbanisme à tous les administrés ayant obtenus un permis de construire ou une déclaration de travaux.
- que la commune de Val de Meuse avait délibéré le 29 novembre 2011 pour renoncer à la taxe d'aménagement sur la totalité de son territoire durant 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014
- que la commune de Saulxures ne pouvait pas délibéré en fin novembre 2011 pour une application en 2012, puisqu'elle a été créée le 1er janvier 2012 par l'arrêté préfectoral n° 2873 du 26 décembre 2011
- qu'étant donné la commune de Saulxures s'est substituée à la commune de Val de Meuse,
- que le PLU créé en 200 est resté validé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de donner tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches et courriers pour annuler les propositions de rectifications contradictoire des éléments de calcul des taxes d'urbanisme émises par la DDT concernant les dossiers de la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014 A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2016-50 - TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE: EMPLACEMENT DE CAVE URNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide

- de fixer les tarifs comme suivent :
 - Concessions trentenaires pour cave urne :

1 m² 30 €

- Concessions cinquantenaires pour cave urne :

1 m² 50 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2016-51 - CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ET ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiées relative aux droits libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide pour l'année 2016 du 1er septembre au 31 décembre

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité, soit 94.24 € brut et sera attribuée à :
- M. LABOUCHE Thierry, Receveur municipal A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2016-52 - CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE "SOLIDARITÉ"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de créer une commission communale "Solidarité"
- de nommer les personnes suivantes :
 - M. DUPUY Jean-Pierre
 - M. BAUDHOIN Olivier
 - Mme CHANNAUX Rose-Marie
 - M. HABÉMONT Claude
 - Mme HABÉMONT Cristelle
 - M. LE GAL Daniel
 - Mme PETITFOURT Julie
 - Mme THIEBAUT Florence
 - Mme SMANIOTTO Annie

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2016-53 - MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA MAISON CENTRALE DE CLAIRVAUX

L'annonce de la fermeture de la prison de Clairvaux, site emblématique de l'administration pénitentiaire spécialisé dans la prise en charge des détenus difficiles a suscité un vif émoi tant de la part des personnels pénitentiaires que des élus locaux et de la population.

Cette décision est incohérente et incompréhensible, alors que le Ministre de la Justice annonce, dans le même temps, un plan national pour la création de 10 000 à 16 000 cellules supplémentaires, afin de répondre aux besoins liés à la montée du terrorisme.

Malgré la forte mobilisation du personnel, de la population et des élus, et l'engagement du Ministre de communiquer une analyse détaillée des coûts de réhabilitation, l'Etat accélère le processus de fermeture avec la programmation de la démolition des bâtiments à compter du 1er février prochain et l'engagement de 16 M€ pour fermer Clairvaux et empêcher toute possibilité de révision de cette décision.

Considérant le préjudice moral et financier subi par les personnels ;

Considérant les conséquences dramatiques d'une telle décision au plan économique, social et culturel dans un contexte local déjà très perturbé par le déclin économique ;

Considérant l'acharnement du Ministre de la Justice à vouloir détruire ce site de référence institutionnelle au mépris de la bonne utilisation des deniers publics et de la sécurité des français ;

Considérant que l'aménagement du territoire, dont la question cruciale est régulièrement posée depuis plus de vingt ans, ne peut se faire au mépris de la ruralité ;

Considérant la nécessité d'interpeller les pouvoir publics et les médias nationaux, afin de préserver un avenir à Clairvaux ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la motion, jointe en annexe, votée par les conseils départementaux de l'Aube et de Haute Marne ;

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2016-54 - AFMTÉLÉTHON: DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire donne lecture du courrier de l'AFMTÉLÉTHON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de ne pas verser de subvention pour l'année 2016
- de réfléchir à la mise en place d'une manifestation pour 2017 afin de récolter des dons pour l'AMFTÉLÉTHON

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2016-55 - PROJET DE VENTE DE PARCELLES BOISÉES SUR LE TERRITOIRE DE SAULXURES

Le Maire donne lecture du courrier de Maître SCHOLLHAMMER, notaire à BOURMONT 52150, relatif au projet de vente de parcelles boisées sur le territoire de Saulxures par les Consorts DUPUY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préférence sur cette vente A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2016-56 - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2017

Le Maire expose les devis pour l'entretien des espaces verts pour 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir le devis de la Fédération des APAJH 52240 BREUVANNES pour la tonte des pelouses avec évacuation des déchets sur site communale et débroussaillage des talus et des bordures pour un montant de 840.00 € HT par passage, soit pour une estimation de 9 passages un total de 9 072.00 € TTC
- -- de retenir le devis de la Fédération des APAJH 52240 BREUVANNES pour la taille des 19 tilleuls, des 35 érables et robiniers, des 14 prunus pour un montant de 900.00 € HT, soit un total de 1 080.00 € TTC
- -- de retenir le devis de la Fédération des APAJH 52240 BREUVANNES pour la taille de deux saules pleureurs pour un montant de 360.00 € HT, soit un total de 432.00 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

Travaux de voirie 2017

Le Maire informe l'assemblée que la commission communale voirie s'est réunit et que les devis vont être prochainement demandés.

Réunion relative au PLUI

Le Maire rappelle qu'une réunion aura lieu le 8 décembre 2016 à 14h à Saulxures concernant le PLUI

Galette des Rois 2017

Le Maire rappelle que la galette des rois aura lieu le dimanche 8 janvier 2017

Inauguration de la Mairie

Le Maire rappelle

- que l'inauguration de la mairie aura lieu le vendredi 16 décembre 2016 à 15h00
- que la communauté de communes du Bassigny s'est proposée de se joindre à cette manifestation pour inaugurer également l'école de Saulxures en même temps
- que la population de Saulxures y est cordialement invitée

La préparation de la salle des fêtes se fera le vendredi 16 décembre 2016 au matin

Ligne téléphonique dans la salle des fêtes

Le Maire informe l'assemblée qu'il a fait poser une ligne téléphonique à la salle des fêtes

Cette ligne téléphonique peut recevoir tous les appels, mais ne peut composer que les numéros d'urgence (18 - 112 - 17 - 15)

En mairie, le 08/12/2016 Le Maire Jean-Pierre DUPUY